



**Municipalité  
de Donneloye**

Tél. 024/433.19.50  
FAX 024/433.19.51  
E-mail [info@donneloye.ch](mailto:info@donneloye.ch)

Donneloye, le 29 octobre 2015

Au Conseil Général  
de et à  
1407 Donneloye

### **Préavis No. 03/2015**

#### ***Budget 2016***

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 27 octobre 2015, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2016. Il laisse apparaître un excédent de charges de CHF 116'260.-- pour un total de recettes de CHF 2'680'700.-- et un total de charges de CHF 2'796'960.--.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission des finances et gestion pour étude et rapport.

Afin de faciliter le travail de la Commission et la compréhension du budget, nous apportons ci-après les commentaires suivants :

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

##### Administration : traitement du personnel (110.301)

Réajustement des salaires en fonction des heures effectuées.

##### Assurance LPP (personnel administratif) (110.304)

En raison du changement de classe d'âge de la boursière, ce montant est augmenté.

Les autres comptes du poste Administration ont été légèrement modifiés en fonction des comptes 2014 et des comptes provisoires 2015.

##### Ecoles de Musique

Selon les chiffres transmis par l'ASFICO : CHF 8.50 par habitant, soit une augmentation de CHF 1.-- par rapport au budget 2015 ; le montant maximum prévu soit CHF 9.50 sera atteint en 2017.

Part. Charges cantonales, part.transports

Il s'agit de la participation de la commune aux frais des transports publics, bassin 1 ; le montant correspond au budget remis par le Service de la mobilité, soit environ CHF 45.--/hab. sur la base de 760 habitants.

**FINANCES****IMPOTS**Impôts sur revenu et fortune (210.400)

Il a été décidé, pour le budget 2016, de prendre en considération le montant du bouclage des impôts 2015 connu à ce jour.

Taxe usage du sol (210.434)

Chiffre selon le montant versé par la Romande Energie en 2015. Selon décision du Conseil Général, attribué au fonds renouvellement-rénovation.

**SERVICE FINANCIER**Intérêts dettes à long terme (220.322)

A ce jour, le total des dettes s'élève à environ CHF 1'210'000.-- ; pour information, un des «prêts particuliers » de CHF 10'000.-- a été remboursé en 2015. Le solde de ces prêts (2 à ce jour) se monte à CHF 15'000.--.

Fonds de péréquation (220.352 et 220.452)

Selon les chiffres communiqués par l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (AFISCO), se basant sur les revenus des impôts 2014. Après analyse de la simulation, il a été décidé de budgéter une reprise du fonds de péréquation d'un montant de CHF 200'000.--.

**DOMAINE ET BATIMENTS****TERRAINS**Amortissement des terrains (310.330)

Suite à la décision du Conseil Général du 24.06.2014 et à l'achat effectif du terrain en date du 2 avril 2015, l'amortissement annuel CHF 30'000.-- est mis en compte.

**FORETS ET PATURAGES**Participation charges autres communes et associations (320.352)

Selon le budget remis par le Triage de Molondin :

frais du garde CHF 20'800.-- + pot commun entretien forêts : 90 hect.X 220.-- = CHF 19'800.-- / total : CHF 40'600.--

**BATIMENTS**

Les travaux d'introduction du gaz ont été partiellement exécutés. Pour les autres bâtiments le montant de CHF 4'000.-- sera mis au budget au fur et à mesure.

**COLLEGE DE DONNELOYE**Revenus des immeubles (3511.427)

Le calcul du montant des loyers versés par l'ASIRE a été modifié et sont différemment ventilé dans les comptes, ce qui entraîne une augmentation du revenu de l'immeuble.

**COLLEGE DE GOSENS**Revenus des immeubles (3512.427)

La salle du collège de Gossens est louée à l'année pour un atelier de photographie ; montant supplémentaire : CHF 2'400.--/an.

**BATIMENTS PRAHINS**Entretien des bâtiments

Devis pour repeindre les façades (bois + crépi), volets, fenêtres, avant-toits : montant total CHF 16'000.-- environ

**TRAVAUX****ROUTES**Achat matériel – Equipement (430.311)

Il est envisagé d'installer un abri-bus vers la grande salle ; coût estimé : CHF 17'000.--

**PARCS – PLACES DE SPORTS - CIMETIERES**Entretien cimetière (440.314)

Réaménagement du cimetière de Donneloye (enlèvement des vieilles tombes et remise en état des murs de l'entrée) ; coût devisé oralement : environ CHF 17'000.--.

**DECHETERIES**Achat matériel - Equipement

Un montant est mis au budget pour l'achat de nouveaux containers qui remplaceront progressivement les anciens ne pouvant plus être réparés.

**EGOUTS ET EPURATION**Entretien des collecteurs

Les travaux d'entretien des collecteurs aux Granges de Gossens prévus en 2015 sont reportés sur le budget 2016.

Honoraires et prestations de service

Numérisation des canalisations eaux claires + eaux usées. Il devient impératif d'établir des plans numérisés de toutes les canalisations, y compris les conduites d'eau sous pression. Un montant de CHF 25'000.-- est réparti entre les comptes Epuration pour 2/3 et Services des eaux pour 1/3.

**STEP DE DONNELOYE-GOSSENS-PRAHINS**

Honoraires et prest.de services  
Montants selon les comptes 2014

**Taxes sur les eaux usées (Confédération)**

La nouvelle taxe sur les eaux usées (CHF 9.-- par habitant raccordé) sera prélevée par la Confédération ; ce montant a été réparti au budget pour chacune des step.

**INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES****Enseignement primaire et secondaire (510.352)**

Selon le budget de l'ASIRE : CHF 585.-- par habitant (dont CHF 94.25 pour le coût des transports scolaires).

**POLICE****POLICE « REFORME POLICIERE »**

Montant transmis avec les chiffres de la péréquation.

**DEFENSE CONTRE L'INCENDIE**

Part de la commune aux frais du SDIS Régional : CHF 40.25 par habitant. Il est budgété un montant de CHF 1'000.-- pour des participations des pompiers aux manifestations locales (1<sup>er</sup> août, etc...)

**PROTECTION CIVILE**

Part de la commune selon chiffres fournis par ORPCI : CHF 17.76 par habitant.

**SECURITE SOCIALE****SERVICE SOCIAL****Part charges ARAS + ACAS (710.352) / FAJE + EFAJE (710.3521)**

A partir de 2016, il a été décidé de séparer le compte ARAS + ACAS Yverdon-Yvonand du compte FAJE et EFAJE Echallens

Selon budget ARAS Yverdon : CHF 14'000.-- (frais ACAS 16.--/hab. + Zone bleue 2.50/hab.)

FAJE : CHF 5.--/hab = CHF 3'800.--

EFAJE Echallens – administration : CHF 5.78/hab = CHF 4'400.--

Accueil familial de jour : estimation CHF 22'000.--

Accueil préscolaire (garderie) : estimation CHF 40'000.--

**PREVOYANCE SOCIALE****Part au canton (720.351)**

Montant de la facture sociale prévisionnelle 2015.

**SANTE PUBLIQUE**Participations charges cantonales (AVASAD) (730.351)

Coût CHF 95.-- par habitant (soins à domicile), augmentation de CHF 10.-- par rapport au budget 2015 (les comptes 2015 ont été revus à la hausse par AVASAD)

Nous vous rappelons que la Syndique et la Boursière se tiennent à l'entière disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements désirés.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général de Donneloye**

- Vu le projet de budget et le préavis No 03/2015 présentés par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2016

|                             |                         |
|-----------------------------|-------------------------|
| <b>Charges</b>              | <b>CHF 2'796'960.00</b> |
| <b>Revenus</b>              | <b>CHF 2'680'700.00</b> |
| <b>Excédent des charges</b> | <b>CHF 116'260.00</b>   |

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

la Syndique

L. Courvoisier



LIBERTÉ  
ET  
PATRIE

la Boursière

F. Gavillet

**Annexe** : budget 2016